

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Classic" de classe D - BNP PARIBAS INDICE FRANCE ESG (FR0010106849)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Actions des pays de l'Union européenne, le FCP est nourricier du FCP BNP PARIBAS EASY CAC 40® ESG UCITS ETF, dont l'objectif de gestion est de répliquer la performance de l'indice Euronext CAC 40® ESG Gross Return (Code Bloomberg : CACESGGR Index), calculé dividendes réinvestis, quelle que soit son évolution à la hausse comme à la baisse en investissant dans les actions sélectionnées selon des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), tout en respectant les pondérations de l'Indice (réplication totale), ou dans un échantillon d'actions émises par des entreprises composant l'Indice (réplication optimisée). Le FCP étant indiciel, il a pour objectif de maintenir l'écart de suivi en valeur absolue entre l'évolution de la valeur liquidative du FCP et celle de l'indice à un niveau inférieur à 1%. Si cet écart de suivi dépasse 1%, il ne devra en tout état de cause pas dépasser 5% de la volatilité de l'indice. L'écart de suivi est calculé à partir des performances hebdomadaires observées sur les 52 dernières semaines.

Le FCP est géré passivement.

La performance du FCP nourricier pourra être inférieure à celle du FCP maître, en raison des frais de gestion propres au nourricier.

Caractéristiques essentielles du FCP:

Le FCP est investi en totalité et en permanence en parts du FCP BNP PARIBAS EASY CAC 40® ESG UCITS ETF et à titre accessoire en liquidités et/ou en contrats financiers uniquement à des fins de couverture. L'indicateur de référence est identique à celui du FCP maître, à savoir l'indice Euronext CAC 40® ESG Gross Return, calculé dividendes réinvestis et publié en euro. Le FCP nourricier reprend la stratégie d'investissement de son maître à savoir :

- L'Indice est composé de 40 actions d'entreprises essentiellement françaises sélectionnées sur la base de critères en matière de développement durable tout en visant à réduire l'empreinte carbone (pondérée*) par rapport à son univers de départ, l'indice Euronext CAC® Large 60. Ces titres d'entreprises font l'objet d'une notation environnementale, sociale et de gouvernance d'entreprise (ESG) (opportunités environnementales, pollution et déchets, capital humain, gouvernance d'entreprise, etc.). Ils sont sélectionnés et classés sur la base de leurs notations et de leurs efforts pour réduire leur exposition au charbon et aux combustibles fossiles non conventionnels, avec un plafond qui limite la pondération maximale d'une entreprise au sein de l'Indice à 10 % à chaque date de rebalancement. Par conséquent, les entreprises actives dans des secteurs ayant un impact ESG négatif potentiellement élevé, les entreprises ayant commis d'importantes violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et les sociétés impliquées dans de graves controverses liées aux critères ESG sont exclues de l'Indice.

*L'empreinte carbone moyenne pondérée est définie comme l'émission de scope 1+2 au niveau de l'entreprise, pondérée par le poids de chaque entreprise dans l'Indice, puis agrégée en additionnant.

Le type d'approche utilisé ici est « Best-in-Universe ». L'approche Best-in-Universe privilégie les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés.

L'Indice suit une approche en sélectivité à savoir qu'il exclut 20% des titres les moins notés en matière environnementale, sociale et de gouvernance par rapport à son univers d'investissement, l'indice Euronext CAC® Large 60.

L'analyse extra-financière est réalisée sur l'ensemble des actions composant l'Indice. L'administrateur de l'Indice utilise les notations des entreprises fournies par la recherche ESG de ses partenaires de notation pour déterminer, entre autres, l'éligibilité des actions.

La stratégie extra-financière de l'Indice peut comporter des limites méthodologiques telles que le risque lié à l'investissement ESG, l'absence de prise en compte de scope 3 en matière d'empreinte carbone ou le rebalancement de l'Indice.

De plus amples informations sur l'Indice, sa composition, son calcul et les règles de contrôle et de rebalancement périodiques, ainsi que sur la méthodologie générale commune à tous les indices Euronext, figurent sur le site Internet www.euronext.com.

- Le FCP investit dans des titres d'entreprises essentiellement françaises, de tous secteurs, de grande et éventuellement moyenne capitalisation émis sur les marchés d'un ou de plusieurs pays européens membre de l'OCDE et dans des instruments de taux obligataires et/ou monétaires.

- Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et en conséquence maintient dans ses actifs au moins 75% de titres éligibles au PEA.

Le FCP nourricier peut recourir aux instruments dérivés suivants : futures sur actions/ indices boursiers et options sur actions, indices boursiers.

L'ensemble de ces derniers instruments sera utilisé pour ajuster le risque action.

Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures, sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du même jour, et réglées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

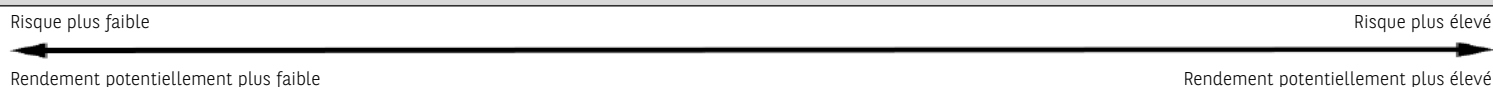
Affectation du résultat net : Distribution. Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations :

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cinq ans.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Les dispositions en matière de souscription/rachat du FCP maître BNP Paribas Easy CAC40 ESG UCITS ETF dans lequel est investi votre FCP, sont expliquées dans la partie "Conditions de souscription et de rachat" du prospectus du FCP maître.
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	De 0 à 29.999 EUR : 2.10% De 30.000 à 149.999 EUR : 1.10% De 150.000 à 799.999 EUR : 0.85% A partir de 800.000 EUR : 0.60%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,05% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

Les frais d'entrée ne s'appliquent pas en cas d'échange entre les parts Classic.

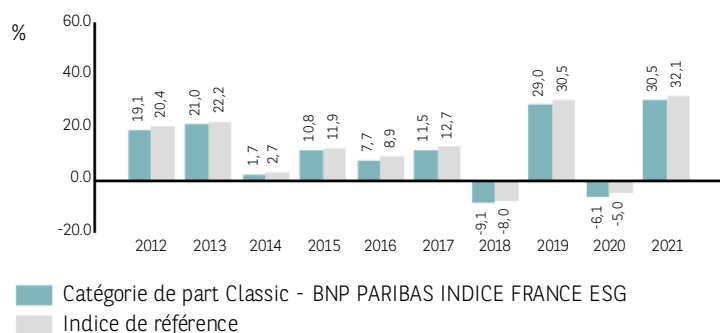
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 05 septembre 1989;
- La part a été créée le 05 septembre 1989.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Le FCP est conforme à la directive 2009/65/CE depuis le 28 août 2018.
- Depuis le 2 novembre 2016, le FCP est nourricier du FCP BNP Paribas Easy CAC40® ESG UCITS ETF modifiant ainsi son objectif de gestion, sa politique d'investissement ainsi que son profil rendement/risque. Les performances affichées avant cette date ont donc été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.
- Au 20 septembre 2021, le FCP a changé d'indicateur de référence, l'indice Euronext CAC 40® ESG Gross Return a remplacé l'indice CAC 40® Gross Return. A cette même date, l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement ont évolué. Par conséquent, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP et de l'OPC maître, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le FCP est éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1er de l'article 150-OD du code général des impôts.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change